



Groupe Travail Désertification

www.gtdesertification.org

: Groupe de Travail Désertification

Compte rendu de la réunion du 23 Juillet 2015

Rencontre OSCs /Monique Barbut, Secrétaire exécutive de la Convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification, sur le projet de Fonds pour la Neutralité dans la Dégradation des Terres (Land Degradation Neutrality Fund)

Présents : Florian de Jacquilot (CCFD ; f.dejacquilot@ccfd-terresolidaire.org), Yvonnick Huet (Agrisud ; yhuet@agrisud.org), Jean Vettrains (SCCF ; jean.vettrains@secours-catholique.org), Claire Even (ACF ; ceven@actioncontrelafaim.org), Katia Roesch (AVSF ; k.roesch@avsf.org), Françoise Vernet (Terre et humanisme ; fvernet78@gmail.com), Regis Maubrey (Greenway International ; africaregis@yahoo.com), Bernard Terris (Danaya ; bernard.terris@danaya-france.org), Cécilia Rinaudo (AVN ; cecilia.rinaudo@lavoutenubienne.org), Laurent Levard (GRET, levard@gret.org), Sébastien Treyer (IDDRI ; sebastien.treyer@iddri.org), Emilie Rouxel (SOS Sahel ; emilie.rouxel@sossahel.org), Anne-Laure Sablé (CCFD, a.sable@ccfd-terresolidaire.org), Virginie Rogez (ETC Terra ; v.rogez@etcterra.org), Lauren Kamili (CCFD ; l.kamili@ccfd-terresolidaire.org), Germain Labonne (GRDR ; germain.labonne@grdr.org), Patrice Burger (CARI ; patriceb@cariassociation.org), Adeline Derkimba (CARI ; adeline@cariassociation.org)

Suite à un rapide tour de table, Monique Barbut (MB) a pris la parole pour présenter aux participants le projet de création d'un fond sur la neutralité de la dégradation des terres sur lequel elle est engagée en demandant de l'interrompre lorsque nous avons des questions ou des points que nous voulions discuter. Elle précise par ailleurs qu'elle souhaitait elle-même avoir cette toute première consultation sur ce sujet avec la société civile ; elle n'a pour l'instant vu aucun autre groupe d'ONG. MB a par ailleurs prévenu : « Je vous parle pour l'instant d'un projet qui n'existe pas. » Ce compte rendu reprend donc les éléments tels qu'énoncés par Monique Barbut, avec les éléments de discussion présentés en encadrés, et des compléments et/ou commentaires en notes de bas de page.

Introduction

Ancienne directrice du FEM, et impliquée dans les institutions œuvrant pour le développement depuis 40 ans (AFD entre autres), elle s'est progressivement préoccupée plus fortement des questions d'environnement, plus particulièrement des terres, considérant entre autres que c'est un sujet qui fait bouger les pays du Nord pour le développement des pays du Sud. Au moment des négociations de 1992 à Rio, MB était contre la Convention Désertification pour 2 raisons : le prisme du développement était trop accentué et le prisme africain était trop important au départ. Pour elle, ces 2 erreurs ont fait que la Convention est restée à l'écart. Aujourd'hui, parler environnement dans les Pays du Sud, c'est parler des terres. En considérant les enjeux de développement et d'environnement aujourd'hui (sécurité alimentaire, changement climatique, etc), « on se rend vite compte que la question des terres est centrale. D'ici à 2050, il faudra augmenter la production de 75%¹ pour nourrir la planète. Cela

¹ Commentaires ONG : Différentes études ont sérieusement remis en cause ce « syndrome des 70% » (et pas 75, comme énoncé par MB). On ne se centre, une fois encore, que sur la production, délaissant les autres maillons de la chaîne alimentaire et, surtout, les questions d'accessibilité. Pourtant, à la FAO, personne ne peut justifier scientifiquement ce chiffre, qui aurait d'ailleurs été récemment revu à la baisse (Hainzelin, 2014)

Le GTD est un réseau initié et coordonné par le





Groupe Travail Désertification

www.gtdesertification.org

f : Groupe de Travail Désertification

équivalent à la mise en production de 4 millions d'ha de terres supplémentaires chaque année. Aujourd'hui, ce sont principalement les forêts et les zones humides qui sont visées, ce qui a des impacts négatifs aussi bien sur l'émissions de gaz à effet de serre (GES) que sur la biodiversité. Or, la restauration des terres dégradées serait un moyen plus puissant et plus rapide pour influencer positivement sur le stockage du carbone et œuvrer en faveur d'une meilleure sécurité alimentaire. A l'heure actuelle, 2 milliards d'ha de terres sont dégradées sur la planète, dont 500 millions d'ha de terres agricoles. 500 millions d'ha de terres restaurées, ce serait 30% des émissions mondiales de GES stockées chaque année. L'idée de créer un Fonds pour la restauration des terres dans le cadre du concept de Land Degradation Neutrality vise donc à se doter d'un outil financier permettant la réhabilitation de ces millions d'ha de terres dégradées. » Ce fonds et cette action semblent d'autant plus importants que, pour l'instant, les contributions prévues déterminées des pays ayant déjà soumis leurs engagements pour la COP21 nous mettent sur une trajectoire de réchauffement à l'horizon 2100 de 3,5°C en moyenne (7 à 8 Gt CO₂e de trop par rapport au scénario des +2°C), soit 6°C dans le Sahel, ce qui est évidemment intenable.

Présentation du mécanisme du LDN Fund

Quels objectifs ?

Le fonds a pour objectif de permettre la restauration de 12 millions d'ha par an, équivalent à ce que l'on détruit chaque année, d'où le terme de « neutralité ». Cela doit permettre de stocker 3.3 gigatonnes de carbone par an (soit 50% de l'effort manquant pour atteindre l'objectif des +2°C). L'hypothèse majeure est de dire que l'on a différentes catégories de terres dégradées, et qu'une grande partie (environ 1.5 milliards d'ha) sont possibles à restaurer pour seulement 150 euros par ha. Pour atteindre les objectifs fixés par l'instrument international centré sur ces questions, la CNULCD, il faudrait un budget de 2 milliards d'euros par an pour assumer cette charge.

D'où viennent ces chiffres et ces estimations ?

C'est le SPI² (Interface Science Politique : organe dépendant de la CNULCD qui a un rôle de traduction des avancées scientifiques en recommandations politiques dans le cadre des COPs) qui fournit ces données, en s'appuyant sur les travaux du GIEC. Les données sont bâties selon diverses hypothèses dont : différents types de terre sont concernées (par uniquement terres agricoles), l'ensemble des pays sont concernés (pas uniquement les pays en développement)... Un rapport complet existe mais n'est pas encore accessible. Il nous sera transmis dès que possible.

« Face au budget annuel nécessaire, force est de constater que les fonds publics ne pourront pas assumer seuls. Il faut donc faire appel au privé et attirer des investisseurs pour pouvoir s'orienter vers l'objectif fixé. » Ce projet de création d'un fonds est aussi porté par Pascal Canfin, ancien ministre, qui est très fortement investi (selon lui, ce fonds doit aussi pouvoir financer le 20x20).

² Le SPI est composé de 20 scientifiques spécialisés sur la désertification et la dégradation des terres, ainsi que d'un représentant de la société civile et de deux représentants des organisations internationales (tous les 3 en tant qu'observateurs) : <http://www.unccd.int/en/programmes/Science/International-Scientific-Advice/Pages/SPI.aspx?HighlightID=282>

Le GTD est un réseau initié et coordonné par le :





Groupe Travail Désertification

www.gtdesertification.org

f : Groupe de Travail Désertification

Quels principes directeurs ?

Ce fonds :

- est une plateforme de différents fonds (ou fenêtres), destinés chacun à des types de terres et de propriétaires (ou ayants droit) différents et qui serait basé sur le principe de prêts. Ex : fonds avec implication des Etats pour les terres leur appartenant (ex. des oasis marocains), fonds pour les grandes terres, fonds pour les petits paysans (moins de 4 ha)... Pour les fonds privés, MB est opposée à un droit de regard de la part des Nations Unies.
- permet d'assumer une gestion des risques en mobilisant des investissements dans des zones où le privé n'irait pas forcément s'implanter (il serait fait appel à des fonds publics pour garantir ces risques : la répartition des risques entre privé et public pourra être clarifiée au fur et à mesure). Pour MB, l'une des difficultés majeures est que la rentabilité peut être très largement différée. On ne pourra faire venir de l'argent frais que si les risques sont couverts à la base.
- mobilise le secteur public qui sera également appelé pour faciliter le « capacity building » et la mise en œuvre des projets (voir plus loin, collaboration avec le FIDA) et alimenter le fonds dédié aux petits producteurs (surfaces < 4 ha).
- ne permettra pas l'achat ou l'acquisition définitive de terres mais uniquement la mise en gestion négociée avec les propriétaires : MB considère que cela devrait permettre d'éviter l'accapement des terres. Le fait même de restaurer les terres permettra de leur attribuer une valeur dont prendront conscience les propriétaires ce qui devrait contribuer à la lutte contre l'accapement des terres³.

Comment prendre en compte les usagers et les différentes catégories d'ayants droits ?

Les cadres internationaux traitant des ces sujets seront pris en compte, dont les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (Comité de la sécurité alimentaire mondiale, 2012). De plus, les projets ne seront pas mis en place dans les zones où la situation foncière et/ou des usagers sont sujettes à conflits. Les projets seront uniquement mis en œuvre dans les zones où la situation est claire⁴. Si le système de ce fonds fonctionne, MB a l'espoir que cela motive les Etats à éclaircir les questions de droit de propriété sur les terres pour pouvoir y avoir accès. Un comité d'éthique est aussi prévu afin de s'assurer de l'acceptabilité sociale et environnementale des projets et montages proposés (voir tableau infra).

- Le coût de la restauration pour l'opérateur dépendra du loyer et du remboursement du prêt. Au-delà de ça, l'opérateur se rémunère. Après restauration, les terres doivent être remises au propriétaire, selon les termes du contrat initial (durée fixée). Pour savoir si une terre a été

³ Commentaires ONG : Le fait que les terres soient valorisées peut aussi renforcer l'intérêt des élites pour celles-ci et représenter donc un risque potentiel d'accapement.

⁴ Commentaires ONG : ce qui risque d'exclure pas mal de zones au Sahel, alors que ce sont des zones qui auraient bien besoin de ce type de projets.

Le GTD est un réseau initié et coordonné par le :





Groupe Travail Désertification

www.gtdesertification.org

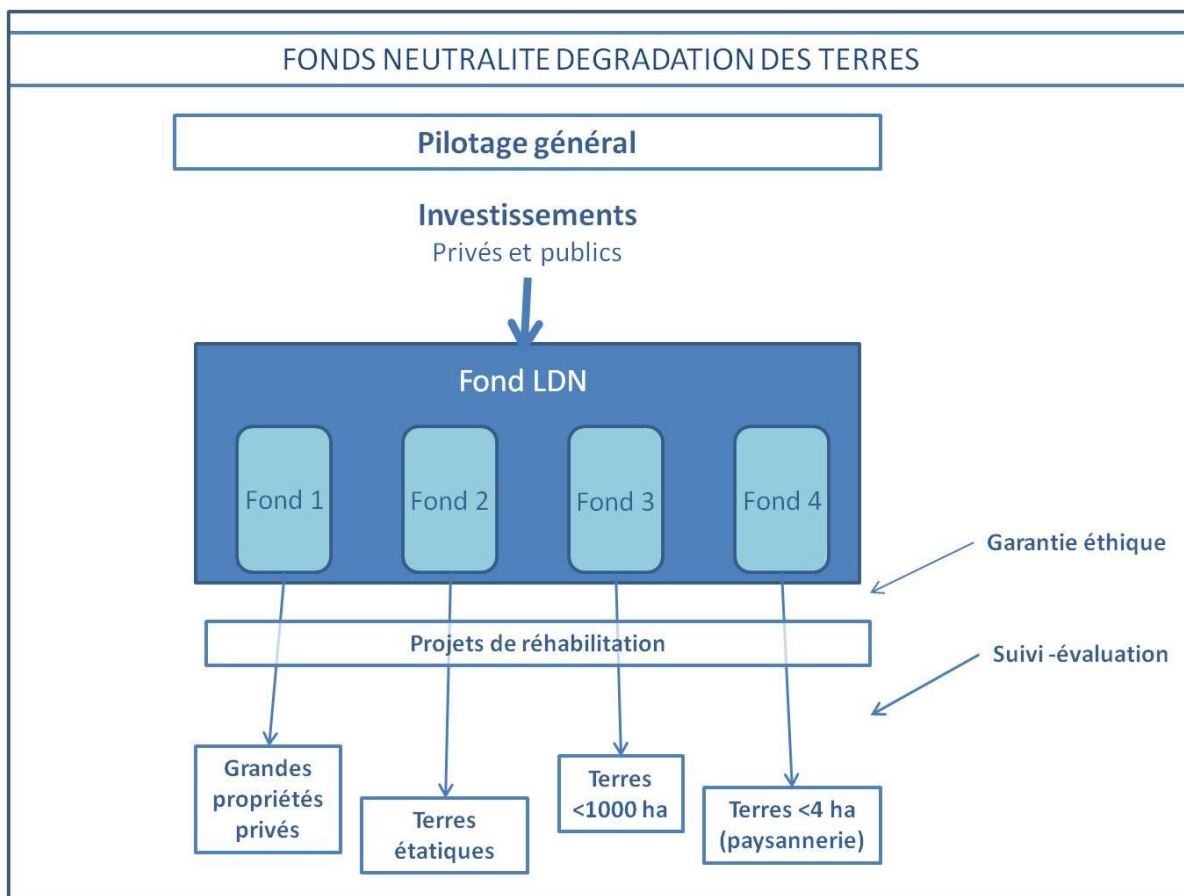
f : Groupe de Travail Désertification

restaurée, il faudra se baser sur les 3 critères prévus par la CNULCD (la séquestration de carbone, le couvert végétal...).

- La réhabilitation des terres doit permettre une amélioration du stockage du carbone dans le sol et l'accès aux crédits carbone pour le fonds. Les crédits Carbone générés seront la propriété du fonds et en aucun cas celle de l'opérateur ou du propriétaire des terres. C'est le fonds qui se chargera de l'évaluation du stockage de carbone dans les terres. Au bout de 5 ans, les recettes de la vente des crédits carbone doivent commencer à autofinancer en partie le fonds et notamment prendre le relais des fonds publics.

Mécanisme du fond

Cette tentative de schéma et le tableau qui suit sont une synthèse de ce que nous a expliqué MB. Etant donné l'état actuel du projet (en cours de négociation), ces modalités vont certainement encore évoluer.




Le GTD est un réseau initié et coordonné par le :





Groupe Travail Désertification

www.gtdesertification.org

 : Groupe de Travail Désertification

Quoi?	Qui?	Comment?
Pilotage du fond	CNULCD	•Principes directeurs : directives de la FAO •???
Investissements	Fonds privés (fonds de pension, groupes financiers ...) et publics (Etats)	•Prêt avec retour sur investissement à long terme
Gestion du fond LDN	Groupe privé sur appel à candidature	•Analyse financière et négociations avec les investisseurs •Plateforme de financement : au moins 4 fonds en fonction des terres concernés par les projets financés
Garantie éthique	Comité d'éthique : Nations Unies, ONG, scientifiques, organisations de producteurs, ILC...	•Avis consultatif
Projets de réhabilitation	Opérateurs : privés, services techniques des Etats, grandes initiatives (type 20/20), OSC...	•Contrats tripartites : Fond LDN, opérateur, propriétaire des terres
Suivi-évaluation	Organisme ou structure indépendants	•Sur la base des critères de la CNULCD (doivent être validés à la prochaine COP)

Pour ce qui concerne les projets sur des surfaces de terres inférieures à 4 ha et qui concernent l'agriculture paysanne, le FIDA sera mobilisé en appui méthodologique pour organiser un accompagnement technique (MB estime qu'il ne sera pas nécessaire d'expliquer les modalités de production à de gros opérateurs, mais qu'il sera indispensable d'accompagner les petits producteurs pour la restauration des terres et l'amélioration de leurs modes de production). Ces projets là seront donc plus chers à financer (de l'ordre de 1500 euros/ha) et seront donc principalement financés par les fonds publics (risque financier et coût administratif de traitement de ces projets). A moyen terme, l'autofinancement généré par les crédits carbone devrait permettre de remplacer ces fonds publics.

Le GTD est un réseau initié et coordonné par le :



Centre d'Actions et de Réalisations Internationales
12 rue du Courreau - 34380 Viols-le-Fort - FRANCE
Tel : 04 67 55 61 18 - Fax : 04 67 55 74 37
contact@cariassociation.org - www.cariassociation.org - 



Groupe Travail Désertification

www.gtdesertification.org

f : Groupe de Travail Désertification

Dans le comité d'éthique, quelle représentativité des ONG ?

Les ONG seront désignées par l'ONU, sur les bases des accréditations déjà en place. Les Organisations Professionnelles Agricoles seront également représentées.

Qui va gérer le suivi évaluation ?

Le suivi-évaluation sera systématique et imposé. Il y aura aussi de l'évaluation ex-post comme dans les institutions internationales qui seront réalisés par des structures indépendantes. Les investisseurs visés sont des « investisseurs d'impact »⁵ : ils seront obligés d'avoir des évaluations sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux.

Quelle garantie de réhabilitation ? Que se passe-t-il si le contrat n'est pas rempli et qu'il n'y a pas de restauration des terres confiées à l'opérateur porteur de projet ?

Il va falloir prévoir un système de caution pour le cas où les engagements ne sont pas respectés. Peu de précisions sont données à ce stade.

Quels types de modèles agricoles vont être promus ?

Les modèles pourront être très différents les uns des autres. Il ne faut pas croire que si l'on est sur des grandes surfaces ce sera forcément des modèles pas intéressants au regard des enjeux sociaux et environnementaux. On peut donc être sûr de la production d'huile de palme, certes, mais aussi sur de l'agroforesterie à grande échelle (exemple de l'Initiative de la Route de la Soie sur l'Asie centrale, ou Plateau de Loess en Chine qui a restauré 4 millions d'ha en agroforesterie). Dans tous les cas, l'enjeu de restauration des terres est très important pour lutter contre les migrations et l'insécurité, et même si tous les modèles ne sont pas parfaits, on ne va pas rester sans rien faire !

Perspectives concernant ce fonds

Liens avec les autres initiatives :

- L'initiative 4 pour 1000 porté par le ministre de l'agriculture Le Foll devrait pouvoir être financé par ce fonds (souhait du ministre)
- L'initiative 20x20 devrait pouvoir être financée par ce fonds (souhait de Pascal Canfin)
- Le Fond Vert donnera une partie des fonds de départ nécessaires au LDN Fund (250 millions \$)

⁵ « Le terme "investissement d'impact" a été inventé en 2007 et est utilisé de façon très large depuis. La définition la plus citée vient d'un [rapport](#) publié en 2010 par J.P. Morgan, le Global Impact Investing Network (GIIN) et la Fondation Rockefeller, qui décrit l'investissement d'impact comme « des investissements visant à créer un impact positif au-delà des rendements financiers ». Les investisseurs d'impact cherchent à aller au-delà du « ne pas nuire » et s'orientent vers le déploiement intentionnel afin de mettre en place des solutions aux problèmes sociaux. » (<http://riacanada.ca/impact-investment-qa/?lang=fr>) Il est donc à noter qu'une notion récemment forgée par le secteur privé et sans doute peu évaluée est reprise en tant que telle par un organisme onusien.

Le GTD est un réseau initié et coordonné par le :





Groupe Travail Désertification

www.gtdesertification.org

f : Groupe de Travail Désertification

Quel lien avec le Land Use dans le futur accord de Paris ?

Un lien va être établi même si pour l'instant ce n'est pas clair. Au départ, la question des terres était uniquement centrée sur les questions d'adaptation. Mais maintenant, avec la prise en compte du volet atténuation, il y a un regain d'intérêt pour ce sujet. Par exemple, dans les INDC (contributions volontaires des pays en vue de COP21), tous les pays ont mis le secteur des terres, même de manière vague ! L'objectif aujourd'hui est que le potentiel de séquestration du carbone soit reconnu pour les terres productives. En conséquence, l'objectif visé est que la question des terres rentre explicitement dans les négociations climat, dans le volet atténuation.

N.B. En début de réunion, MB a rapidement évoqué les travaux de la CCNUCC, ayant très peu avancé en 25 ans, malgré les centaines de millions d'euros dépensés chaque année en réunion. Selon MB, la transition énergétique et les forêts sont les deux seules thématiques qui les intéressent, même si 65 pays du monde n'ont ni forêt, ni énergie. D'où l'importance aujourd'hui d'y intégrer la question des terres.

Collaboration avec les ONG

Quand le projet arrivera à plus de maturité, il y aura une consultation officielle des ONG. A l'heure actuelle, MB attend les ONG sur des points assez précis concernant la mise en œuvre opérationnelle :

- Quelles sont les conditions pour que cela fonctionne ?
- Quels sont les garde-fous minimaux qu'il faut avoir ?
- Quel type de facilité prenant en compte la sécurité alimentaire ferait sens pour les petits projets (< 4 ha) ?
- Quel mécanisme financier pour les projets sur les terres < 4 ha qui ne soit pas strictement dépendant des fonds publics ?

La condition pour qu'il y ait dialogue est cependant que l'on ne rejette pas en bloc l'idée de ce projet. MB va nous faire suivre *via* le GTD les documents lorsqu'il y a des avancées pour que l'on puisse faire des propositions de recommandations à partir de cela.

En particulier, elle a conscience de la difficulté de mise en œuvre du fonds concernant les petites surfaces (terres <4 ha) et recherche des idées, des retours d'expériences, des suggestions d'écueils à éviter etc.

Agenda

Le projet aujourd'hui est à l'état d'idée et est encore en phase de consolidation/construction.

- COP 12 (CNULCD à Ankara) : le projet sera présenté. La validation de l'idée du projet est recherchée. S. Le Foll est aussi derrière ce fonds et devrait venir à Ankara. La société civile est attendue avec des propositions de recommandations.
- COP 21 (CCNUCC à Paris) : définition du type d'outil de mise en œuvre à construire.

2016 : construction de ces outils.

Le GTD est un réseau initié et coordonné par le :





Groupe Travail Désertification

www.gtdesertification.org

f : Groupe de Travail Désertification

Suites envisagées :

Le Groupe de Travail Désertification a l'expérience et pour mission de suivre le sujet des terres afin de construire un positionnement collectif à défendre lors des grands événements liés aux Conventions de Rio, et en particulier liés à la CNULCD. A ce titre, nous souhaitons préparer, outre une note de recommandations à destination de MB, un papier de position à porter à la COP 12, et un side-event qui permettrait de créer un espace de discussion pour la société civile internationale et d'inviter divers partenaires dont le CSFD (Comité Scientifique Français Désertification), l'ILC (International Land Coalition) et d'autres afin de partager nos informations et points de vue sur ces questions.

Le GTD prendra l'initiative d'une réunion au mois de septembre avec P. Canfin sur ce sujet. Les partenaires présents (et les réseaux dont ils sont issus) à la réunion du 23 juillet avec MB sont bien évidemment conviés à poursuivre ce travail avec nous (présents et absents). L'objectif, pour avoir un impact et une considération importante par la CNULCD et les autres parties prenantes, sera de construire une position argumentée, visant à alimenter la discussion de manière aussi constructive que possible, à porter les recommandations et propositions de précautions à prendre, à assurer une pleine participation de la société civile dans ce montage et sa mise en œuvre future, et ceci en mettant toujours en avant les intérêts des populations pour lesquelles les OSCs sont engagées. Mais aussi les intérêts plus globaux des citoyens soucieux des engagements en faveur de la double lutte contre le changement climatique et la sécurité alimentaire.

Conclusion GTD :

À l'évidence le sujet de création d'un fonds lié à la réhabilitation des terres selon le schéma proposé, devrait en théorie alimenter positivement la lutte contre le dérèglement climatique et la recherche de la sécurité alimentaire, bien que ce second sujet soit moins mis en avant. Quoi qu'il en soit il faut se féliciter d'une initiative qui prend en compte les questions d'environnement en même temps que les questions de développement. Toutefois la proposition dans son stade actuel, de l'aveu même de MB, est loin de répondre à toutes les questions. Par exemple celles que l'on peut et doit se poser autant sur le modèle économique proposé, sur son efficacité escomptée autant en termes d'environnement que de développement, sur la gouvernance du fonds, et sur la prise en compte des populations vulnérables et nombreuses qui attendent toujours des initiatives qui marchent en leur faveur (notamment avec la question du foncier souvent très problématique dans les pays en développement).

Si les principes à la base de cette initiative peuvent effectivement être mis en œuvre en servant non seulement les intérêts particuliers mais aussi l'intérêt général, il y a là un potentiel très sérieux de surmonter des obstacles connus et jusqu'ici non dépassés.

Le GTD est un réseau initié et coordonné par le :



Centre d'Actions et de Réalisations Internationales
12 rue du Courreau - 34380 Viols-le-Fort - FRANCE
Tel : 04 67 55 61 18 - Fax : 04 67 55 74 37
contact@cariassociation.org - www.cariassociation.org - f